

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF792

AMENDEMENT

présenté par

Mme Levavasseur, M. Lottiaux, M. Allisio, M. Boulogne, M. Casterman, M. Dessigny,
 Mme Diaz, M. Dufosset, M. Fouquart, Mme Galzy, M. Golliot, Mme Marais-Beuil, M. Mauvieux,
 M. Renault, Mme Roy, M. Salmon et M. Jean-Philippe Tanguy

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	24 500 000
Conditions de vie outre-mer	24 500 000	0
TOTAUX	24 500 000	24 500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Malgré l'affichage d'une enveloppe pluriannuelle de 4 Md€ (2025-2031) pour la reconstruction et la refondation de Mayotte, et la reconduction, au PLF 2026, d'un soutien spécifique de 100 M€ au conseil départemental, l'exécution 2025-2026 demeure insuffisante au regard de l'ampleur des dégâts causés par le cyclone Chido (14 décembre 2024) et des besoins immédiats en logement, équipements publics essentiels (eau potable, assainissement, santé, éducation) et voiries. Les bilans

officiels et de presse font toujours état d'infrastructures centrales profondément endommagées (hôpital de Mamoudzou, réseaux, aéroport), générant retards de chantiers et goulets d'étranglement d'ingénierie.

Afin d'éviter une « année blanche » sur des opérations pourtant prêtes, d'accélérer les mises en chantier, d'absorber les surcoûts d'approvisionnement/transport et d'augmenter la capacité d'études/maîtrise d'œuvre locale, il est proposé d'augmenter les crédits du programme « Conditions de vie en Outre-mer » en 2026, avec une ventilation opérationnelle ciblée sur le logement (accélération LBU/réhabilitation, relogement d'urgence), les infrastructures de base (réseaux d'eau/assainissement, équipements scolaires et sanitaires) et un socle d'opérations "clé en main" via le FEI pour sécuriser l'exécution dès le premier semestre.

Ainsi, le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 24 500 000 € pour le programme n° 123 « Conditions de vie outre-mer », ventilés entre l'action n° 01 « Logement » (12 250 000 €), l'action n° 02 « Aménagement du territoire » (7 350 000 €) et l'action n° 08 « Fonds exceptionnel d'investissement » (4 900 000 €) ; et, pour les besoins de la recevabilité financière, de minorer de 24 500 000 € les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, de l'action n° 01 « Soutien aux entreprises » du programme n° 138 « Emploi outre-mer ».

Il est toutefois demandé au Gouvernement de lever le gage, afin d'affirmer une politique ambitieuse dans les Outre-mer.